

Que faire en cas d'accident ?

RESTER CALME

PREVENIR IMMEDIATEMENT LES SECOURS

Noter les heures de vos actions et les noms de vos interlocuteurs

Sur un aérodrome non contrôlé et atterrissage en campagne

Les premiers témoins doivent contacter immédiatement :

Pompiers :18 ou sur un portable 112
SAMU :15
SAR (Search And Rescue) : 191 ou 09 74 78 66 09
Gendarmerie Locale
Aéro-club :04 42 24 21 70
Président :06 14 24 31 68
Chef Pilote :06 10 28 32 31
DSAC Sud Est :04 42 33 77 77

Sur un aérodrome contrôlé

Le déclenchement des actions de secours est effectué par le service actif : tout est mis en œuvre automatiquement

DANS TOUS LES CAS, PREVENIR LE PRESIDENT ou un MEMBRE du BUREAU

EN CAS DE VICTIMES, sans expérience des premiers secours,
Ne déplacer pas un blessé : laisser les secours organiser
l'assistance et le transport. En attendant leur venue, organiser la
sécurité, en apportant une attention particulière aux risques
d'incendie.

SECURISER LE PLUS VITE POSSIBLE LES LIEUX DE L'ACCIDENT

ELOIGNER les curieux, ne faire ni laisser faire de déclaration à
quiconque. Seul le président (ou une personne mandatée par lui-
même) est habilité à communiquer avec les médias ou des tiers.

NE TOUCHER A RIEN : débris, documents ... en revanche, si
possible, prendre des photographies, y compris des abords
(traces ...) . Elles pourront se révéler très utiles pour le futur.

S'ASSURER AVANT DE QUITTER LES LIEUX QUE LE
PRESIDENT OU LA PERSONNE MANDATEE PAR LUI EST LA
POUR PRENDRE LE RELAIS et ne pas le laisser seul : lui
proposer toute aide ou soutien nécessaire.

ATTENTION

- Le contact avec les familles est du ressort des autorités
- Le président ou la personne désignée par lui est apte à prendre
en charge toutes les dispositions d'information et d'organisation
vis-à-vis des parties prenantes : autorités, assureur, responsable
technique.